

ECHO

FGTB

La lettre d'information des services d'études
de la FGTB et des Interrégionales
ne paraît pas en juillet et août

E.R. Jean-Marie De Baene • Rue Haute 42, 1000 Bruxelles
Bureau dépôt: Bruxelles X

sommaire

Numéro 05, mai 2019

■ Economie

Égalité, solidarité, dignité : la
voie vers la justice sociale

Achats groupés d'électricité et de gaz - Des
compétences élargies pour la CREG

■ Entreprises

Quelle thérapie pour lutter
contre les burn-outs ?

■ Politique sociale

La condition d'âge pour les allocations
d'insertion viole le principe de standstill

■ Ombuds social

Cour des comptes : "les flexi-jobs sont
au détriment de l'emploi existant"

■ Echo région Bruxelles

Forum Brise : qui paie la transition ?

■ Echo région Wallonie

Mémorandum ACiDe en vue des élections
fédérales et régionales : placer la question
de la dette au cœur du débat public

■ Echo région Flandre

Une politique de logement équitable comme
priorité absolue du prochain gouvernement

■ Europe & Relations Internationales

CETA : légal mais létal

Rana Plaza : never again, plus jamais cela!

Le télécharger?

www.fgtb.be/publications.

Le recevoir par mail?

patsy.delodder@fgtb.be

L'Europe que nous voulons

A la veille du scrutin européen et du Congrès de la Confédération Européenne des Syndicats, l'heure est au bilan. Mais pas seulement : c'est aussi l'occasion de définir notre projet syndical pour l'Europe que nous voulons.

On entend que la situation économique dans l'Union s'est timidement embellie ces derniers mois. Les mesures d'austérité aveugles commencent tout doucement à être contestées même au sein des institutions européennes elles-mêmes. Quelques avancées sociales sont sur la table : la proclamation du socle européen des droits sociaux, la révision de la directive détachement et la mise en place de l'Autorité Européenne du travail ou encore l'extension des congés parentaux à tous les Etats-membres. Même si nous ne sommes pas toujours entièrement satisfaits par ces propositions, elles ont en tout cas le mérite de remettre le social et la solidarité à l'agenda de l'Europe.

Mais globalement la situation est loin d'être au beau fixe. Émergent un peu partout des partis ouvertement xénophobes et d'extrême droite, qui mettent à mal la démocratie elle-même. Les inégalités augmentent à l'intérieur et entre les Etats-membres. Et nous sommes toujours confrontés aux politiques ultralibérales du « grand marché européen » qui met en concurrence les travailleurs et travailleuses et attaquent les différents systèmes de sécurité sociale et de négociations collectives en Europe. Et qui reportent aux calendes grecques des perspectives d'harmonisation fiscale pourtant plus que jamais nécessaires.

C'est aujourd'hui d'un nouveau projet pour l'Europe dont nous avons besoin, résolument juste et égalitaire. Parce que l'Europe sera sociale, ou ne sera pas. C'est à présent de plus d'une autre Europe que nous voulons, pas de moins d'Europe.

L'Europe sociale dont nous parlons, c'est une Europe qui s'attaque à la précarisation croissante de l'emploi. Une précarisation qui touche en particulier les jeunes, les femmes et les migrants. Une Europe où le dialogue social et les négociations collectives sont respectés et renforcés au niveau européen mais aussi dans tous les Etats-membres. C'est aussi une Europe dont les différentes politiques sociales et fiscales s'harmonisent vers le haut, pour lutter contre le dumping social et fiscal. Mais c'est aussi une Europe qui investit dans les transitions justes, avec une politique industrielle durable. Et l'Europe que nous voulons, c'est une Europe qui défend une politique internationale et de commerce progressiste et durable. Et aussi une Europe qui prône une politique migratoire plus juste.

Les défis sont énormes mais ensemble, nous avons des propositions pour y faire face. Le congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) qui rassemble 90 organisations syndicales et 10 fédérations syndicales européennes se tiendra juste avant les élections européennes, du 21 au 24 mai à Vienne. Ce sera donc l'occasion de mettre en évidence notre projet pour l'Europe et de rassembler toutes les forces progressistes pour y parvenir.

WWW.FGTB.BE

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het
Nederlands www.abvv.be/publicaties

Révision des codes NACE – consultation

La structure économique en constante évolution et les nouvelles technologies créent de nouvelles activités économiques et de nouveaux produits. Deux exemples illustratifs : l'extension des activités IT et l'arrivée des activités de plateformes électroniques.

Dès lors, les États membres ont décidé de mettre en route une procédure pour réviser la nomenclature des activités économiques NACE Rev. 2 qui date de 2006.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Supérieur des Statistiques, dont est membre la FGTB, est consulté. A ce stade, différents types de propositions ou de suggestions peuvent être formulées.

Les différents types de propositions sont les suivantes :

- Création d'un nouveau code NACE
- Agrégation de différents codes NACE
- Désagrégation d'un code NACE
- Améliorations ou adaptations apportées aux explications de la nomenclature NACE
- Autres propositions ou suggestions

A titre illustratif, voici un exemple concret de révision de code

NACE Rev.2 code : C – industrie manufacturière

Définition du problème : créer un code séparé pour la production de panneaux photovoltaïques et des équipements. Le secteur de la technologie photovoltaïque un secteur en expansion et cela doit être reflété dans les codes NACE.

Type de changement:
Nouveau code

Pour toute demande d'information sur ce sujet et/ou la proposition de révision d'un code, vous pouvez envoyer un mail à giuseppina.desimone@fgtb.be.

ECONOMIE

Égalité, solidarité, dignité : la voie vers la justice sociale

À la veille des élections du 26 mai, la FGTB et les mutualités socialistes – Solidaris et Socialistische Mutualiteiten - ont organisé un colloque sur le thème des inégalités.

Ce colloque a réuni un panel d'experts et quelques 150 personnes issues du milieu syndical et mutuelliste.

Les interventions des experts peuvent être résumées en trois grands thèmes :

1. Hausse des inégalités dans la société (sociales, de santé, d'accès à l'emploi, etc.)
2. Mise sous pression de la classe moyenne
3. Importance de la négociation collective dans la réduction des inégalités et sa contribution à une meilleure répartition des richesses.

Focus sur quelques constats interpellant :

Leila Maron, experte chez Solidaris a mis en exergue la hausse des inégalités sociales en matière de santé. La position sociale mesurée au travers du niveau d'éducation, du revenu et/ou du statut socio-économique est associée à des différences en termes de santé : la mortalité avant 65 ans touche deux fois plus les personnes les plus « pauvres », on retrouve deux fois plus de personnes souffrant du diabète parmi ce groupe, le report des soins de santé, fait nouveau et inquiétant, s'étend désormais aux personnes issues de la classe moyenne.

Des études récentes démontrent que la classe moyenne est de plus en plus mise

sous pression avec des indicateurs tels que la hausse des travailleurs pauvres en Belgique (travailler ne préserve plus de la pauvreté), le fait de ne pas pouvoir acheter une maison, de ne plus pouvoir se permettre une semaine de vacances par an, etc.

Le troisième constat est particulièrement parlant dans le milieu syndical. Monsieur Ghesquière, docteur en sciences politiques et sociales, a démontré que la présence des syndicats dans un pays (et dans une entreprise) contribue à réduire les inégalités. Via le dialogue social, les syndicats contribuent à une meilleure répartition des richesses au sein des entreprises.

Le colloque s'est clôturé par une déclaration commune de la FGTB et des mutualités socialistes. Celle-ci porte sur trois revendications centrales pour les organisateurs :

- pour une justice fiscale
- pour un pouvoir d'achat retrouvé
- pour éradiquer les inégalités sociales et de santé

Les PPT du colloque ainsi que la déclaration commune sont disponibles sur le site de la FGTB, via le lien : <http://www.fgtb.be/-/egalite-solidarite-dignite-la-voie-vers-la-justice-sociale>.

giuseppina.desimone@fgtb.be

Achats groupés d'électricité et de gaz - Des compétences élargies pour la CREG

Sous l'impulsion de la FGTB, le conseil consultatif de la CREG a remis un avis au gouvernement concernant le besoin de transparence dans le cadre des achats groupés. En effet, la CREG a mis en exergue que la participation à un achat groupé n'est pas une garantie d'avoir les prix les plus bas. Dans le cadre de son avis, le conseil consultatif a soutenu la demande de la CREG qui préconise une extension de ses compétences en matière de demande d'informations auprès des organisateurs d'achats groupés.

En outre, afin que le consommateur puisse faire un choix éclairé quant à son fournisseur d'électricité et de gaz dans un marché libéralisé, il est primordial qu'il ait accès à des informations objectives, complètes et

compréhensibles. Dans ce cadre, il a été recommandé que les prix des achats groupés soient intégrés dans le CREG Scan afin que les consommateurs puissent mener des comparaisons portant sur l'ensemble de l'offre du marché.

Fin avril, la Chambre a voté la proposition de loi visant à étendre le contrôle de la CREG aux intermédiaires en énergie (y compris pour les achats groupés). Grâce à cette adaptation, le CREG Scan permettra aux consommateurs domestiques, indépendants et PME de comparer le prix de leur contrat de fourniture d'électricité et de gaz avec l'offre complète du marché.

giuseppina.desimone@fgtb.be

Quelle thérapies pour lutter contre les burn-outs ?

Un récent article publié dans le journal l'Echo¹ propose d'utiliser « la thérapie post-traumatique pour contrer l'envolée des burn-outs ».

Cette nouvelle façon de soigner le burn-out s'appelle «l'insourcing». Elke Van Hoof, professeur à la VUB, parvient à remettre ses patients sur le chemin du travail après trois mois au lieu de six mois habituellement. Cette technique permettrait donc de réduire de moitié la durée de l'incapacité des travailleurs qui en sont victimes et permettre de vraies économies.

Dans l'insourcing, la réintégration professionnelle est primordiale dès le début du traitement et le travail apparaît comme un important facteur dans le succès de la guérison.

«La concentration directe sur le travail ne constitue pas un obstacle au traitement. Il permet au contraire d'atteindre de très bons résultats. Une étape importante dans ce parcours est de retrouver le sens. Il est impossible de guérir totalement lorsque l'on ne se sent pas utile», précise-t-elle.

Sur la base des statistiques de l'Inami, 24.292 travailleurs salariés étaient en incapacité de travail depuis 1 an ou plus à cause d'un burn-out, au 30 juin 2018. Et à cela, il faudrait encore ajouter tous ceux qui sont en incapacité de travail à cause d'un burn-out depuis moins de 1 an (mais pour lesquels on ne dispose pas de statistiques).

L'article confirme qu'un burn-out peut être considéré comme un traumatisme, et cela démontre que le travail lui-même, ou plutôt son organisation, peut dans certains cas être à l'origine d'un traumatisme psychique.

Rappelons ici que 80,4% des 14.505 répondants à notre enquête FGTB sur les conditions de travail (2017) pensent que la manière dont le travail est organisé actuellement par leur employeur a, ou peut avoir, des conséquences sur leur santé physique ou mentale. De plus en plus d'études, dont le rapport annuel de l'Inami 2017, font état d'un rapport entre le stress, les conditions de travail et l'incapacité de travail de longue durée. Le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) n'est pourtant toujours pas pris en charge comme maladie professionnelle.

A cela il faut ajouter qu'on relève de plus en plus d'éléments tendant à prouver que des facteurs organisationnels liés au travail peuvent également causer des cancers²

(Nordic Occupational Cancer Study, NOCCA).

S'il est bien de développer des thérapies pour aider les victimes de la maladie à guérir et à pouvoir reprendre le travail, nous insistons sur le fait que c'est avant tout le travail et ses formes d'organisation qu'il faut soigner et que le meilleur outil demeure toujours et avant tout la prévention.

D'un point de vue politique, la FGTB continue à revendiquer la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel comme maladies professionnelles.

bruno.melckmans@fgtb.be

¹ Journal L'Echo 7 mai 2019

² Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. *Exposure to carcinogens and work-related cancer: A review of assessment measures*. 2014. <https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/reports/report-soar-work-related-cancer>

Projet burn-out AIP 2017-2018 : deuxième cycle

Le projet AIP prévention du burn-out du CNT va être renouvelé.

Pour rappel, le soutien aux projets pilotes en matière de prévention primaire du burn-out est une initiative des interlocuteurs sociaux qui s'inscrit dans l'exécution de l'accord interprofessionnel 2017-2018 et la priorité accordée dans celui-ci à la problématique du burn-out.

Une version pdf des formulaires demandeurs (entreprises et secteurs) et accompagnateurs est déjà mise sur le site (voir www.cnt-nar.be/Dossier-FR-burnout.htm) pour permettre aux entreprises et secteurs de préparer l'introduction de leur demande. Le lien vers les formulaires en ligne ne sera toutefois ajouté et rendu actif qu'au début de la période d'introduction des demandes, à savoir le 1er juin 2019.

Des précisions ont été apportées par les 4 experts académiques aux questionnaires sur base de l'expérience acquise.

Une grille d'analyse des dossiers qui auront été introduits facilitera le travail, et homogénéisera les décisions.

Les dossiers pourront être introduits du 1er juin au 31 juillet via le site du CNT www.preventburnout-nar-cnt.be/fr.

La pension à mi-temps : pas (encore) pour tout de suite

Le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine n'est pas parvenu à mener à bien sa dernière réforme. Tant mieux, car la pension à mi-temps telle que soumise au Parlement n'était pas une bonne chose pour les travailleurs. Les conditions étaient plus strictes que dans le cadre des emplois de fin de carrière existants, la pension finale était moins élevée et de nombreux effets sur d'autres régimes n'étaient pas réglés.

Le jour avant le vote de la proposition de loi sur la pension à mi-temps, notre syndicat a envoyé, avec la CSC et la CGSLB, un courrier à l'ensemble des Parlementaires dans lequel les points problématiques étaient encore soulignés. De même, nous y signalions que le Comité de gestion du SFP s'était unanimement prononcé contre la proposition. Le courrier avait aidé certains partis de l'opposition à introduire des amendements.

Lors de la session, les partis de l'opposition (partis de gauche) ont donc introduit des amendements pour résoudre les points problématiques. Ils ont par ailleurs demandé l'avis du Conseil d'Etat. Cet avis ne pouvait plus être obtenu à temps, avec en conséquence, l'impossibilité de voter encore la pension à mi-temps avant les élections.

Ceci aura été le dernier fait d'armes du ministre Bacquelaine. Et son énième échec. Les réformes des pensions sous ce gouvernement ont été caractérisées par l'absence de concertation et de soutien. Chaque fois, les avis des syndicats et des employeurs ont été niés. Ceux qui paient le prix le plus fort sont les travailleurs en carrière irrégulière et les métiers lourds.

■ POLITIQUE SOCIALE

La condition d'âge pour les allocations d'insertion viole le principe de standstill

La FGTB de Liège a obtenu une importante victoire dans la lutte contre la limitation du droit aux allocations d'insertion. La Cour du travail de Liège déclare dans un arrêt motivé de façon circonstanciée que la condition d'âge est inconstitutionnelle en raison de la violation du principe de standstill.

L.D., membre de la FGTB, a suivi des études universitaires de 2007 à 2014 et s'est inscrite, le 20 septembre 2014, comme demandeuse d'emploi. Au terme de son stage d'insertion professionnelle (SIP), elle demande des allocations d'insertion, un mois avant son 26ème anniversaire. Le 1er décembre 2015, elle reçoit un refus de l'ONEM. Le 1er janvier 2015, l'âge maximum pour les allocations d'insertion avait en effet été baissé de 30 à 25 ans. La FGTB porte le dossier devant le tribunal.

Le tribunal du travail juge que l'AR est illégal et ce pour 4 motifs :

- Un avis complet aurait dû être demandé au Conseil d'Etat : il est ici question d'usage inapproprié de la procédure d'urgence ;
- Les mesures transitoires reprises dans l'AR étaient inadéquates. De cette façon, l'AR avait indirectement un effet rétroactif.
- Violation du principe de standstill, vu le recul au niveau de la protection sociale, sans justification raisonnable ;
- Violation de la vie privée puisque le régime influence le choix des études.

Le Tribunal du travail annule la décision de refus de l'ONEM et ordonne l'octroi des allocations à partir du 17 septembre 2015 (Tribunal du travail de Liège, 13 juin 2017, R.G. 15/7740/A). L'ONEM fait appel de ce jugement.

La Cour du travail estime que la procédure d'urgence est pertinente. La Cour procède à une analyse approfondie de la jurisprudence et de la doctrine en la matière et mène un examen en trois étapes : (1) y a-t'il un recul sensible de la protection juridique, (2) est-ce motivé par des raisons d'intérêt général et (3) le recul de la protection est-il proportionnel par rapport à l'objectif d'intérêt général recherché ?

La Cour constate un recul sensible de la protection. Lorsque L.D. s'est inscrite comme demandeuse d'emploi, elle pouvait partir du principe qu'après son SIP, elle aurait droit aux allocations. Ce n'est qu'après avoir terminé

son SIP qu'elle a constaté qu'elle n'avait pas droit aux allocations. La Cour accepte que les objectifs budgétaires et la promotion de l'insertion des jeunes sur le marché du travail constituent des objectifs justifiés, mais ces objectifs sont insuffisamment développés et expliqués. Ainsi, le montant que l'on espérait épargner n'a pas été précisé, de même que le nombre de jeunes qui seraient touchés par cette mesure, l'impact sur l'emploi des jeunes... Il n'a pas été tenu compte du fait que cette mesure peut freiner les jeunes à opter pour des études plus longues, même si ceci pourrait accroître leurs chances sur le marché de l'emploi. Pour conclure, la Cour estime que le régime transitoire est inadéquat. Elle juge également que la mesure est disproportionnée et viole donc le principe de standstill (Cour du travail de Liège, 25 mars 2019, R.G. 2017/AL/441).

On ne sait pas encore si l'ONEM va saisir la Cour de cassation. Si l'arrêt n'est pas cassé, il sera avant tout important pour les jeunes pour qui les conditions ont changé durant leurs études ou leur stage d'insertion et qui ont entre 25 et 30 ans au moment de leur demande d'allocation. Nous ne pouvons en effet pas affirmer avec certitude que la Cour statuera de la même façon sur la situation de jeunes qui savaient, avant leurs études, que la durée de leur études influencerait leur droit aux allocations. Mais même si le groupe de « bénéficiaires » de cet arrêt devait être limité, il s'agit d'une décision importante en raison de sa motivation circonstanciée et d'un nouveau pas en avant dans la lutte contre la limitation des allocations d'insertion.

astrid.thienpont@fgtb.be

■ OMBUDS SOCIAL

Cour des comptes : "les flexi-jobs sont au détriment de l'emploi existant"

En 2015, le gouvernement Michel approuvait le "Plan horeca".

Ce plan impliquait notamment l'introduction des flexi-jobs, des heures supplémentaires spécifiques pour le secteur horeca (heures supplémentaires nettes) et le doublement du nombre de jours de travail occasionnel.

La FGTB et les autres syndicats se sont tournés vers la Cour constitutionnelle pour contrer l'introduction des flexi-jobs et des heures supplémentaires nettes. Dans son arrêt 107-2017 de septembre 2017, la Cour nous a toutefois donné tort car pour elle, le risque de glissement entre les statuts était limité.

Fort de cet arrêt, le gouvernement a élargi, sans aucune évaluation sérieuse du système, les flexi-jobs à plusieurs autres secteurs, les ouvrant en parallèle aux pensionnés. Entre-temps, des voix s'élèvent parmi les libéraux pour élargir le système à l'ensemble du secteur privé.

Fin mars, la Cour des Comptes publiait un rapport négatif sur l'impact du plan Horeca 2015.

Le rapport a notamment fait ressortir les éléments suivants:

- Il n'y a pas de contrôle par rapport au dépassement de la limite des 300 (ou 360) heures supplémentaires par an;
- La grande majorité du volume de travail dans les différents statuts est prestée dans des établissements horeca sans caisse enregistreuse;
- Les flexi-jobs ne sont pas (uniquement) utilisés pour faire face aux périodes creuses ou aux périodes de pointe;
- Un tiers des nouveaux flexi-jobs est la conséquence du glissement du volume de travail existant dans d'autres statuts vers les flexi-jobs;
- Les recettes ONSS des flexi-jobs sont neutralisées par une perte de recettes à la suite du glissement au niveau des travailleurs.

Ce rapport nous renforce dans notre opposition continue à ces mesures.

lander.vanderlinden@fgtb.be

■ ECHO REGION BRUXELLES

Forum Brise : qui paie la transition?

Lors du Forum Brise du 18 mars, les orateurs ont identifié trois grands leviers pour réaliser la transition écologique et s'atteler en même temps aux inégalités sociales.

Le premier levier qui a été discuté par FAIR-FIN est le monde financier. Quatre terrains d'actions ont été mis en avant :

- Belfius, banque publique, comme véhicule d'investissement dans des projets de transition ;
- Un pacte fédéral d'investissement avec des partenaires privés, l'argent public imposant une participation et une responsabilité démocratique ;
- Sortir des compagnies pétrolières les fonds de pension du deuxième et du troisième pilier ;
- Réinjecter dans l'économie l'argent qui revient vers la BCE – après des années de création d'argent sans intérêt – mais cette fois avec une clause de transition écologique obligatoire.

IEB et Bral se sont ensuite prononcés sur la mobilité et ont posé comme condition absolue pour une vision sérieuse de la mobilité, la suppression de la voiture-salaire, avec

sa discrimination au niveau du genre, mais aussi sa discrimination de nature socio-économique. Il a également été souligné qu'il convenait de miser pleinement sur les transports publics et de rendre plus attractifs les modes de transport actifs à Bruxelles.

Le FDSS considèrerait de son côté le logement comme un levier important vers une transition durable et une amélioration de la santé des ménages bruxellois. Avec le split incentive dans le marché locatif (facture énergétique pour le locataire, investissements par le propriétaire), la prestation énergétique des habitations à Bruxelles (avec son grand marché locatif) est très mauvaise. Une situation qui crée une précarité énergétique (coûts énergétiques > 11,8% du revenu disponible des ménages après déduction des charges locatives) pour 12,1% des ménages bruxellois et une précarité énergétique cachée (limitation de la consommation énergétique pour des raisons financières) pour 9,9% des ménages bruxellois. La solution consiste à investir dans la prestation énergétique de toutes les habitations et à miser sérieusement sur les logements sociaux.

kobe.martens@fgtb.be

Arrêt dans l'affaire du piquet de grève à Anvers – 26 juin

Dans le procès en lien avec les actions syndicales organisées en juin 2016 à Anvers, le jugement dans le cadre de l'appel interjeté contre le jugement prononcé en 2018 par le tribunal de première instance d'Anvers est attendu le 26 juin prochain.

Le tribunal avait estimé que Bruno Verlaeckaert, président de la section d'Anvers de la FGTB et de la section régionale Antwerpen-Waasland de la Centrale générale s'était rendu coupable d'« entrave méchante à la circulation » alors qu'il ne faisait qu'exercer ses droits fondamentaux, à savoir le droit de grève et le droit à la liberté d'expression.

La précarité énergétique à Bruxelles

Dans le cadre du réseau intersyndical Brise, nous organisons un séminaire sur la précarité énergétique à Bruxelles ce lundi 18 juin de 9 h à 13 h dans les bâtiments de la FGTB Bruxelles (rue de Suède 45, 1060 Saint-Gilles). Le « split-incentive » selon lequel le locataire paie les frais d'énergie et le propriétaire les investissements dans la performance énergétique de l'habitation, a un énorme impact à Bruxelles. Avec 28% des ménages bruxellois (par rapport à 21% pour la Belgique) en précarité énergétique, cette problématique est primordiale dans la politique sociale pour Bruxelles.

Infos et inscriptions via kobe.martens@fgtb.be

Parlons fiscalité...

> En vidéo !

Après être passé aux urnes, voici bientôt venu le moment de remplir sa déclaration d'impôts...

L'occasion, pour la FGTB wallonne, de remettre la fiscalité à l'ordre du jour avec deux vidéos et un dossier pédagogique.

Car, même si le sujet paraît ingrat (« c'est compliqué, ça n'intéresse personne... »), l'impôt est un levier essentiel de redistribution des richesses, de lutte contre les inégalités et de financement des services publics.

La Belgique reste un territoire où se côtoient paradis fiscal pour les uns et enfer social pour les autres.

L'un est-il lié à l'autre ? Bien sûr que oui !

C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans nos deux vidéos ainsi que dans un dossier pédagogique...

A découvrir, regarder, lire et diffuser sans aucune modération sur fgtb-wallonne.be et sur [facebook.com/FGTBwallonne](https://www.facebook.com/FGTBwallonne) !

> En radio !

Chaque semaine, retrouvez Opinions FGTB en radio.


Cinq minutes d'antenne. Un sujet d'actualité. Une interview.

C'est tous les jeudis sur les ondes de La Première – RTBF, juste après le journal parlé de 23h00.

Mais aussi en ligne sur fgtb-wallonne.be ou sur [soundcloud.com/fgtbwallonne](https://www.soundcloud.com/fgtbwallonne)

La FGTB wallonne et le CEPAG sont sur Facebook ! 

N'hésitez pas à consulter régulièrement nos pages, à les aimer, à les commenter et, bien sûr, à diffuser nos événements !

Suivez également la FGTB wallonne sur twitter ! 

■ ECHO REGION WALLONIE

Mémorandum ACiDe en vue des élections fédérales et régionales : placer la question de la dette au cœur du débat public

En vue des élections de mai 2019 et des futur.e.s élu.e.s, la plateforme ACiDe (Audit Citoyen de la Dette en Belgique, dont la FGTB wallonne fait partie) place la question de la dette au cœur du débat public.

Une sortie de crise par le haut implique de réfléchir à des solutions crédibles pour alléger radicalement le poids de la dette et rompre avec les politiques d'austérité. Pour cela, la plateforme propose des solutions pour le niveau fédéral et pour le niveau régional. Focus sur les revendications d'ACiDe pour la Wallonie.

Quelques constats au niveau wallon :

- Lorsqu'on s'intéresse à la dette wallonne, une chose saute immédiatement aux yeux : il est très difficile, voire impossible, de trouver des informations claires et utiles pour réaliser un audit citoyen.

- La dette publique consolidée (dette de la Région stricto sensu + dette des institutions publiques wallonnes + dettes garanties par la Région) a presque doublé entre 2008 (début de la crise financière) et 2015, passant de 11 à 21 milliards €.

Deux facteurs expliquent essentiellement cette forte augmentation : les sauvetages bancaires et les répercussions économiques désastreuses de la crise financière qui ont plombé à la fois les finances publiques fédérales et wallonnes.

- La dette wallonne coûte cher aux Wallons : 5 % du budget passe dans le paiement des intérêts

- A l'instar de la plupart des pouvoirs publics, la Région wallonne a décidé de se tourner de plus en plus vers les marchés financiers pour réaliser ses emprunts.

- L'austérité fédérale implique une double peine pour la Wallonie. En effet, les politiques d'austérité au niveau fédéral entraînent partout un ralentissement de l'activité économique et une diminution du pouvoir d'achat global des travailleurs et travailleuses de Belgique. Cependant, le niveau de vie et le pouvoir d'achat des Wallons et des Bruxellois sont plus faibles que ceux des Flamands (la Flandre est proche du plein emploi). Dès lors, la plupart des mesures d'austérité pèsent proportionnellement plus lourd en Wallonie et à Bruxelles.

- La dette wallonne sert également de prétexte pour imposer aux citoyen.ne.s un approfondissement des politiques d'austérité

Les revendications de la plateforme ACiDe pour le niveau wallon :

Sur base des constats ci-dessus, la plateforme ACiDe propose 5 solutions au niveau wallon :

1. Obtenir de la clarté et de la transparence pour réaliser un audit. Cela passe par la plus grande transparence sur les causes de l'endettement de toutes les administrations publiques, y compris les entités fédérées

2. Changer les politiques au niveau fédéral qui ont un impact direct sur les finances wallonnes. Or, malgré des transferts de compétences importants, de nombreuses « clés » restent au niveau fédéral.

3. Utiliser, même s'ils ne sont pas suffisants, les leviers fiscaux propres au niveau wallon et ce, pour réduire les inégalités sociales.

4. Immuniser les investissements et sortir de l'austérité. Cela passe par la réécriture de certains traités afin de desserrer le carcan budgétaire et pour que l'Etat, les entités fédérées et les communes continuent à investir dans des secteurs-clés du développement socio-économique et dans la transition vers une économie bas carbone.

5. Créer une banque publique wallonne (ou une caisse d'investissement), qui place le service à la collectivité devant la recherche du profit et faire appel à l'épargne des Wallonnes et des Wallons.

Pour connaître les revendications pour le niveau fédéral de la plateforme pour un Audit Citoyen de la Dette et découvrir le mémorandum complet : www.fgtb-wallonne.be/presse/actualites/acide-propositions.

olivier.bonfond@cepag.be

Une politique de logement équitable comme priorité absolue du prochain gouvernement

Depuis plusieurs années déjà, la Flandre est frappée par une crise du logement. L'offre de logements sociaux est toujours maigre, un ménage flamand sur 5 est confronté à des problèmes d'accessibilité économique et 17% des locataires privés habitent dans un logement de très mauvaise qualité. Les ménages vulnérables sont les plus sévèrement touchés. « De Woonzaak », un regroupement de 25 organisations de la société civile - dont la Vlaams ABVV - et de 40 académiques demande que l'on s'attelle à une politique de logement plus juste.

La politique de logement menée depuis 5 ans a apporté peu de changements

En 2018, la Flandre comptait 72% de propriétaires occupants, 19% de locataires privés et 7% de locataires sociaux. Cette répartition est inchangée depuis 2013. Acquérir son propre logement est de plus en plus difficile pour les groupes de revenus inférieurs : en 2018, la moitié étaient propriétaires, par rapport à 63% en 2005.

Un ménage flamand sur cinq consacre plus de 30% de ses revenus aux frais de logement. Les locataires privés, en particulier, constituent un groupe fragile : 52% courent un risque financier, par rapport à 27% des propriétaires avec une hypothèque et 23% des locataires sociaux. Les personnes à bas revenus, les bénéficiaires d'un revenu de remplacement, les migrants, les familles monoparentales et les locataires sociaux qui appartiennent au groupe le plus jeune (18-34 ans) sont les principales victimes.

Bien que la part de logements flamands de bonne qualité ait augmenté au cours des dernières années (de 70 à 77%), il reste toujours un noyau dur de logements de mauvaise qualité, surtout dans les grandes villes. Les différences entre propriétaires et locataires sont grandes. En 2018, 16% des locations privées et 17% des locations sociales étaient en mauvais état, voire en très mauvais état, par rapport à 9% des logements propres. Et ce sont de nouveau les ménages les plus vulnérables qui sont le plus sévèrement touchés. Leur situation financière moins favorable les force à emménager dans le segment le plus mauvais et le plus bas du marché locatif privé. Ainsi, 37% des ménages qui vivent d'une allocation de ménage et 26% des familles monoparentales sont confrontés à des problèmes d'humidité. Des chiffres inchangés depuis 2013. La part des habitations ne dis-

posant pas du confort minimum a même augmenté (de 1,8% à 5,5%).

21% des propriétaires résident dans un logement qui utilise les énergies renouvelables, contre 3% des locataires privés et sociaux. En matière d'isolation des murs, des toits et des sols, les différences entre propriétaires et locataires sont également importantes. Sur le marché locatif privé, de plus en plus d'efforts sont consentis mais la différence avec les habitations propres est encore de 10%. Les habitations sociales arrivent en queue de peloton avec une différence de 15%.

« De woonzaak »

« De woonzaak », un important groupement de plus de 28 organisations et de 42 académiques, auquel la Vlaams ABVV a également adhéré, tire la sonnette d'alarme. Nous appelons les décideurs politiques à s'atteler à la crise du logement et à œuvrer à une politique qui mise sur l'accès durable à la propriété, un marché locatif privé de qualité supérieure et un marché des logements sociaux beaucoup plus vaste.

Depuis des décennies, nos gouvernements misent de façon disproportionnée sur l'accès à la propriété. 1,65 milliard d'euros sont affectés chaque année au bonus logement, qui bénéficie surtout aux personnes qui peuvent déjà se permettre un logement et gonfle artificiellement le prix des logements. Tandis que les ménages les plus vulnérables sont abandonnés à leur triste sort sur le marché locatif privé.

« De woonzaak » souhaite un glissement des mesures de soutien à l'accès à la propriété vers le marché locatif social et privé. De court à moyen terme, nous devons parvenir à doubler le nombre de logements sociaux. Les logements sociaux représentent le système le plus solide pour garantir le droit au logement pour les groupes de revenus inférieurs.

Si une politique de logement plus juste ne voit pas le jour au cours de la prochaine législature, « De Woonzaak » lancera à l'automne une procédure auprès du Comité européen des Droits sociaux (CEDS).

elisabeth.geenen@vlaamsabvv.be

Accueil de l'enfance gratuit et de qualité : un droit de base

Matinée d'études du Vrouwenraad - 6 juin 2019 – Parlement flamand

Pour le Vrouwenraad, des structures d'accueil de l'enfance payables, accessibles et de qualité sont essentielles. Ces dernières années, le Vrouwenraad a organisé plusieurs tables rondes sur un accueil de l'enfance accessible et élaboré un questionnaire numérique à l'attention des jeunes parents. Chaque fois, c'est le même constat : le groupe le plus précaire, les mères isolées, est particulièrement mis sous pression à la suite de la nette augmentation (tarifs multipliés par 4 !) des tarifs minimums début 2016. Pourtant, un accès efficace aux structures d'accueil de l'enfance est un levier pour l'émancipation et l'égalité des chances en général et pour les mères et les enfants en particulier.

Le jeudi 6 juin, dans le cadre d'une matinée d'études au Parlement flamand, le Vrouwenraad présentera quelques bonnes pratiques de l'étranger et lancera une réflexion, avec le monde scientifique et la société civile, sur l'idée de rendre l'accueil de l'enfance pour les 0-3 ans, gratuit. Ceci, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des enfants et en guise de soutien aux parents (qu'ils soient dans la vie active ou non).

Participation gratuite. Inscription via www.vrouwenraad.be. (en néerlandais uniquement)

1^{er} mai en RDC

Le 1er mai est traditionnellement le jour où le gouvernement invite les syndicats à partager ses festivités officielles. L'année dernière, les syndicats avaient refusé d'y participer, car le gouvernement n'avait pas respecté ses engagements dans l'accord tripartite sur le SMIG (Salaire minimal interprofessionnel garanti). Ce premier mai 2019 leur donnait toutefois l'occasion de faire part de leurs inquiétudes au nouveau président, Félix Tshisekedi.

Guy Kuku, président de la CDT Congo, partenaire d'IFSI dans la coordination de syndicats UFF (l'Union Fait la Force), a pris la parole au nom de l'Intersyndicale – les 11 syndicats les plus représentatifs qui négocient au nom des travailleurs du privé dans le cadre du dialogue social national.

Deux dossiers doivent être débloqués prioritairement : l'encadrement de la sous-traitance avec garantie des droits des travailleurs et la réalisation du SMIG tel que convenu. Au niveau du combat des inégalités dans ce pays qui figure parmi les plus riches du point de vue des richesses naturelles, les syndicats condamnent l'enrichissement personnel de la classe politique (70% du budget national est consacré à leur paiement, alors qu'ils ne représentent que 2% de la population) et proposent au contraire d'augmenter les salaires pour ainsi augmenter la consommation et le PIB.

Finalement les syndicats demandent de rencontrer le Président, ce qui ne s'est plus fait....depuis Mobutu.

■ EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES

CETA : légal mais légal

En termes juridiques, l'arbitrage ICS (International Court System) prévu dans le CETA ne pose a priori aucun problème selon l'avis rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne en avril dernier.

En termes de choix politiques, le CETA reste bien problématique.

Il protège les droits internationaux des opérateurs économiques et financiers par des mécanismes efficaces de sanctions, mais pas les droits internationaux des travailleurs contenus dans les normes de l'OIT. La violation de ces normes est pourtant régulièrement utilisée comme instrument de concurrence commerciale déloyale et de dumping social.

Il considère les réglementations qui protègent les travailleurs comme des entraves potentielles au « libre commerce » et risque de les niveler vers le bas via des procédures de « convergence réglementaire ».

Il limite, au nom de la libéralisation des services financiers, la possibilité de prendre des mesures de régulation pour prévenir toute nouvelle crise et son cortège d'austérité et de régressions sociales.

Il encourage les privatisations ou les économies budgétaires dans les services publics et d'intérêt général.

Il peut maintenant ouvrir la voie à tous ses semblables : les traités avec le Vietnam, Singapour, l'Indonésie, l'Australie, le Japon, etc...

En résumé : l'ordre mondial pour les opérateurs économiques et financiers mais la loi de la jungle pour les travailleurs. Et tout cela pourquoi ? Monts et merveilles selon les consultants privés payés par la Commission européenne mais impact neutre, voir négatif, sur l'emploi et les salaires selon plusieurs études universitaires. Boom des échanges, signale notre gouvernement ! Mais au profit de qui, au détriment de qui, redistribué vers qui, par quelle main invisible ?

Nos parlements sortis des (prochaines) urnes devront se prononcer sur ce genre de traités auxquels la FGTB s'oppose. Car des alternatives pour une gouvernance sociale mondiale plus forte existent.

thierry.aerts@abvv.be

Rana Plaza : never again, plus jamais cela!

Six années se sont déjà écoulées depuis l'effondrement du complexe Rana Plaza. Une catastrophe qui a coûté la vie à 1.138 personnes. L'effondrement de l'usine de textile au Bangladesh a provoqué une onde de choc dans tout le secteur qui a débouché sur l'accord du Bangladesh sur la prévention des incendies et la sécurité des bâtiments. L'indignation publique a été convertie en mesures...

Six ans après la catastrophe, une action était menée à Bruxelles où la Schone Kleren Campagne, achACT et ses organisations membres – dont la FGTB – ont organisé un défilé de mode macabre destiné à attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme :

- Violation du droit de vivre et de travailler en sécurité, comme dans les usines du Rana Plaza ;
- Violation du droit à un salaire vital, quasi généralisée dans toute l'industrie de l'habillement, que ce soit en Asie ou en Europe, y compris au sein de l'Union européenne ;
- Violation du droit de s'associer librement et de négocier collectivement, sans craintes de représailles.

Les organisations ont également adressé un courrier aux présidents des partis politiques leur demandant de s'atteler d'urgence à une loi qui oblige les entreprises à respecter les droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement et les rend juridiquement responsables des violations des droits de l'homme. Dans l'Echo du mois dernier, un article avait déjà été consacré à la loi sur le devoir de vigilance. Les engagements non-contraignants pris par les multinationales ces dernières années n'ont pas donné assez de résultats. Les initiatives pour inciter les entreprises à respecter les droits de l'homme dans leurs chaînes sont trop rares. En France, au Luxembourg, en Suisse, en Finlande et en Grande-Bretagne, des initiatives ont été prises ou, au minimum, un débat public est mené sur la question. Il est grand temps que les choses s'accélèrent en Belgique également. Rana Plaza : never again !

frederik.cappelle@ifsi-isvi.be